



Doc. 688

05 juillet 1957

Attribution par les municipalités du nom d'Europe à des places ou des lieux publics

Proposition de résolution

déposée par M. Karl CZERNETZ et d'autres membres de l'Assemblée

L'Assemblée,

Considérant que l'Europe a besoin, pour s'unir, d'Européens sincères et conscients;

Considérant que les municipalités disposent de puissants moyens pour éclairer et éduquer leurs administrés;

Considérant que les pouvoirs locaux ont pour mission historique de susciter une opinion publique européenne et qu'ils en ont la possibilité pratique,

Décide :

1. d'inviter toutes les municipalités d'Europe à proclamer leur adhésion à l'idée de l'unité européenne et à user de leur autorité sur le plan local pour favoriser la cause de l'Europe dans leur domaine propre;
2. de proposer que toutes les municipalités européennes manifestent leurs intentions en conférant le nom d'« Europe » à une place ou une rue, un bloc d'immeubles ou un édifice public, une école ou un jardin d'enfants, la population étant conviée à participer à la cérémonie d'inauguration et une plaque étant apposée pour commémorer l'événement; toutes les municipalités sont invitées à informer le Conseil de l'Europe des suites qu'elles auront données à cette proposition;
3. de convier toutes les municipalités européennes à susciter, en participant à cette grande démonstration d'une idée commune, un puissant mouvement populaire en faveur de l'unité européenne.

Signé (voir au verso)



Signé:

CZERNETZ Karl, Autriche